

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 46872

Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les revendications des cafetiers qui representent plus de 700 000 emplois en France. Il note que le refus de supprimer la disparite des taux de TVA entre les cafetiers et les fast-foods a ete mal ressentie. Il souhaiterait que les recommandations du rapport Radelet (plan de lutte contre le paracommercialisme) soient mises en oeuvre. Il souhaiterait egalement qu'une veritable reflexion soit lancee sur les procedures de fermetures administratives (art. L. 62 et L. 63 du code des debits de boissons). Il lui demande ses projets sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les organisations professionnelles representatives du secteur de l'industrie hoteliere souhaitent que des mesures gouvernementales soient prises afin de repondre aux difficultes economiques du secteur. Elles proposent quatre mesures qui, selon elles, seraient de nature a creer un contexte favorable. S'agissant de la proposition relative aux taux de la taxe sur la valeur ajoutee dans le secteur de la restauration, le rapport de M. Edouard Salustro, membre du conseil economique et social, conclut a la necessite d'une reforme tout en mentionnant ses difficultes de mise en oeuvre au regard des contraintes budgetaires et communautaires. Le Gouvernement est favorable a l'organisation d'une table ronde avec les professionnels sur ces questions. Sur le plan social, l'hotellerie-restauration est l'un des seuls secteurs economiques a ne pas beneficier d'une convention collective. Conscient que la signature d'une telle convention entrainera des charges supplementaires pour la profession, le Gouvernement souhaite accompagner l'adoption de ce texte par la suppression progressive des charges sociales patronales sur les avantages en nature verses aux salaries du secteur. Cette mesure gouvernementale s'inscrit en complement du dispositif existant en faveur de l'emploi, et notamment des mesures generales d'allegement du cout du travail sur les bas salaires. Pour ce qui est de la lutte contre le paracommercialisme, la mobilisation des prefets sur la base des recommandations du rapport de M. Radelet, inspecteur general du tourisme, donne des resultats satisfaisants. Enfin, concernant la reforme du code des debits de boisson, les travaux sont engages avec les autres ministeres concernes.

Données clés

Auteur : M. Pringalle Claude Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46872 Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé: petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web}: \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE46872}}$

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6823 **Réponse publiée le :** 10 mars 1997, page 1210